

Démarche : Secours pour frais obsèques - Caf de la Somme

Organisme : Pôle familles

Identité du demandeur

Email

Civilité

Nom

Prénom

Formulaire

Vous venez de perdre un enfant, votre conjoint(e), la Caf de la Somme peut vous accorder une aide non remboursable de 800 € pour vous aider à faire face, en partie, aux frais d'obsèques.

Vous pouvez bénéficier de cette aide :

- Si vous êtes allocataire à la Caf de la Somme avec un enfant à charge de moins de 20 ans
- Vous êtes bénéficiaire d'une prestation Caf
- Un quotient familial égal ou de moins de 900 euros
- Pas de condition de ressources si les frais d'obsèques concernent un enfant

Votre identité

Votre numéro allocataire

Né(e) le

Nom et Prénom du Conjoint(e), concubin(e), pacsé(e)

Né(e) le

Adresse complète

Secours pour frais obsèques - Caf de la Somme

Votre email

Votre numéro de téléphone

Vous sollicitez une aide exceptionnelle d'un montant de

Montant maximum de 800 €

à vous-même

Selon le mode de paiement de versement des prestations familiales

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Au créancier

Joindre le devis et le relevé d'identité bancaire ou postal du créancier

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Joindre devis et RIB

Prendre une photo ou joignez un fichier JPEG, PDF

Déclaration sur l'honneur

Je déclare sur l'honneur ne pas avoir déposé un dossier auprès de la commission de surendettement des particuliers

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Je déclare sur l'honneur l'exactitude de cette déclaration et des documents joints

Vous avez l'obligation de signaler immédiatement tout changement modifiant cette déclaration. La Caf vérifie l'exactitude des déclarations (Article L. 114-19 du code de la Sécurité sociale). La loi punit quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration (Articles L. 114-9 - dépôt de plainte de la Caisse pouvant aboutir à : travail d'intérêt général, amende ou peine de prison, L. 114-13 -amende, L. 114-17 du code de la Sécurité sociale - prononcé de pénalités). La loi 78-17 du 06/01/1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de l'organisme qui a traité votre demande.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

J'ai pris connaissance des conditions générales ci-dessous de cette démarche

La valeur juridique de cette démarche en ligne est la même que celle d'une déclaration papier. La déclaration en ligne est une déclaration sur l'honneur qui vous engage.

- Vous certifiez que les renseignements saisis sont exacts.

Secours pour frais obsèques - Caf de la Somme

La loi punit quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration (Articles L.114-9 - dépôt de plainte de la Caisse pouvant aboutir à : travail d'intérêt général, amende ou peine de prison, L. 114-17 du Code de la sécurité sociale - prononcé de pénalités-, articles 313-1 à 313-3, 441-1 et 441-6 du Code pénal).

- Vous vous engagez à signaler immédiatement à votre Caisse tout changement intervenant dans votre situation (familiale, professionnelle...) ou dans celle de vos enfants.
- Vous prenez connaissance que la Caf vérifie l'exactitude de cette déclaration (article L.114-19 du Code de la sécurité sociale).

Vos droits concernant vos données personnelles Vos données personnelles sont traitées par votre Caf et par la branche Famille de la Sécurité sociale dans le cadre de la gestion de vos prestations, au titre des missions de service public dont est investie la Cnaf. Elles sont conservées dans ce téléservice le temps de leur prise en compte pour l'étude de votre demande. Certaines de ces informations peuvent être transmises à nos partenaires dans le cadre de nos missions (Caisses primaires d'assurance maladie, Pôle emploi, Conseil départemental, etc.).

Conformément aux article 15 à 20 du RGPD, vous disposez d'un droit d'accès et de suite aux informations vous concernant. Ces droits peuvent être exercés en adressant un courrier postal signé en vous adressant, par courrier postal accompagné d'une preuve d'identité, au directeur de votre Caf.

Cochez la mention applicable

 Oui Non

Si vous êtes sous tutelle

Je soussigné(e), nom et prénom du tuteur

certifie mon "Bon pour accord"

Cochez la mention applicable

 Oui Non